

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Gel-des-comptes-des-medias-russes-democratie-a-la-francaise>

Gel des comptes des médias russes : démocratie à la française ?

- Empire et Résistance - Bataille pour l'information -

Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2015

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Des huissiers de justice français ont commencé à geler des actifs russes en France, en application d'une décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, et ce au moment même où se tient l'ouverture du Forum Economique de Saint-Pétersbourg.

La mesure a commencé par la presse russe, dont le budget est modeste comparé à sa portée aussi symbolique qu'informationnelle.

La décision de geler des avoirs russes, et en particulier de s'attaquer au compte de Rossiya Segodnya, a une dimension légale, mais aussi une évidente dimension politique, affirme Jacques Sapir, un économiste français, dans son commentaire exclusif pour Sputnik.

A priori, il est évident que sans la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour permanente d'arbitrage, une telle décision n'aurait jamais pu être prise, la France et la Belgique n'y étant pour rien. Il semble pourtant que ce ne soit pas un hasard si la décision d'appliquer ces mesures sévères et, de surcroît, de s'attaquer à la presse russe, tombe aujourd'hui, alors que s'ouvre le *Forum Economique de Saint-Pétersbourg*.

« Le gouvernement français se plaint, à mots couverts, du succès des médias russes. Pourtant, il finance directement des médias français (France-télévision, France-24, et indirectement TV5) et indirectement via sa contribution au budget européen qui alimente des chaînes européennes de télévision. De ce point de vue, on ne peut accuser un pays de +faire de la propagande+ en France quand on fait exactement la même chose dans ce pays. », explique M. Sapir.

Il est temps que les autorités françaises acceptent la présence sur leur territoire de chaînes étrangères comme un effet du pluralisme, s'ils se disent être attachés à des valeurs démocratiques. Et puisque les médias russes ne sont pas blâmés pour avoir violé la loi, ni de faire l'apologie de la haine ou du meurtre, ils ont le droit à la liberté d'expression, souligne l'économiste.

Jacques Sapir en déduit que « le risque que les agences de presse et les chaînes de télévision françaises travaillant en Russie subissent des rétorsions me semble très élevé. Tout ceci n'est pas bon pour les relations entre les deux pays et fait planer le risque d'un développement du climat de +guerre froide+ entre la Russie et la France. »

BLOCAGE DE COMPTES

On a appris jeudi que des huissiers de justice en France avaient bloqué le compte de l'agence *Rossiya Segodnya*.

« Notre compte en France a été bloqué. Quant à d'autres pays, après cet incident en France, l'agence a pris des mesures pour y empêcher la suspension des émissions radio et en ligne », a indiqué jeudi la rédactrice en chef de Rossiya Segodnya, Margarita Simonian.

Le compte de l'agence est dans une situation similaire à Bruxelles où mercredi, les huissiers belges ont notifié aux sociétés russes et internationales en Belgique la saisie dans ce pays des biens appartenant à la Fédération de Russie dans le cadre d'un procès intenté par les anciens actionnaires de Loukos. Le compte de Rossiya Segodnya y

a également été bloqué.

LA SITUATION LIEE AUX BATIMENTS DE L'AGENCE

De même, la France a saisi le bâtiment de l'agence Rossiya Sogdnnya suite à ladite action, communique le magazine Forbes, citant une source proche des actionnaires de loukos.

Pourtant, « malgré les affirmations des médias, le bâtiment de l'agence à Paris n'a pas été saisi, car *Rossiya Segodnya* ne possède pas de bâtiments dans la capitale française. Les locaux nécessaires au travail de son personnel ont été loués à la direction fédérale chargée de gérer les biens publics russes à l'étranger *Goszagransobstennost* », a annoncé le service de presse.

« J'ignore quelles sont les sources utilisées par l'ex-société loukos, qui ont fourni au magnifique magazine Forbes les informations selon lesquelles le bâtiment de la chaîne RT a été saisi à Paris. Je déclare en toute responsabilité que RT n'a jamais possédé de bâtiment ni même de chaîne de télévision à Paris. Un grand salut aux journalistes de Forbes », a indiqué Mme Simonian à RIA Novosti.

Les biens et les avoirs de l'agence d'information TASS ont également fait l'objet d'une saisie.

« Les biens de TASS à l'étranger sont également visés par cette mesure répressive, car ils appartiennent à la Fédération de Russie. Nous avons entrepris les démarches nécessaires dans le cadre de la politique générale menée par l'Etat dans cette affaire. Nous ne voulons pas en révéler les détails », a déclaré à RIA Novosti un porte-parole de TASS.

Rappelons, que l'ambassadeur belge à Moscou, Alex Van Meeuwen, a été convoqué jeudi au Ministère des affaires étrangères de la Russie, à la suite de la saisie des actifs russes en Belgique. La diplomatie russe a annoncé que Moscou considère la saisie des actifs comme une violation grave du droit international et exige de prendre des mesures immédiates.

[Sputnik](#), 18 juin 2015.